

Séance du Conseil municipal du mardi 23 mars 2021

Procès-verbal

Présents M. Patrick FISCHLER, président

Mme Isabelle MERMOUD, vice-présidente

M. Blaise BOSSON

M. Thierry BUBLOZ

Mme Françoise CERUTTI

Mme Adélaïde CRUCHON

Mme Sophie DÖRFLIGER

Mme Candice EISSLER-GROS

M. Jacques HUTIN

M. Philippe ISELI

M. Daniel MENETREY

Mme Alessia SCHMID

Mme Ursula ZIELAZEK

Exécutif M. René JEMMELY, maire

M. Éric GARDI, adjoint

M. Olivier GOY, adjoint

Secrétaire M. Henri GANGLOFF

Procès-verbaliste

M. Giovanni ERRICHELLI

Ordre du jour

- 1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal
- 3. Communications de l'Exécutif
- 4. Propositions de l'Exécutif

Délibérations

• <u>D 01-2021 P</u> crédit d'engagement de Fr. 160'000.- pour l'acquisition des parcelles n° 2389 et 2395 sises à Athenaz

Proposition

- Pr 01-2021 P création d'une crèche à Athenaz sur la parcelle n° 3726
- 5. Propositions de motions et de résolutions
- 6. Communications des commissions
- 7. Communication des dates des prochaines séances des commissions
- 8. Questions et divers



Le président du Conseil souhaite la bienvenue à toutes et à tous, ouvre officiellement la séance à 20h03, constate avec satisfaction la présence de tous les membres : il procède dès lors à la lecture des points inscrits à l'ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021

À la demande de **Mme DÖRFLIGER**, ainsi qu'à celle de **M. FISCHLER**, les rectifications suivantes seront apportées au PV :

Page 2, point 2.2: Les titulaires du poste en question seront nommés distinctement.

Page 7, point 4.4: La décision 1 est complétée par la période de prise d'effet, soit

pour l'année 2022.

Page 8, point 5.1: Au paragraphe avant la déclaration, il convient de lire « Sur

proposition de son Président » et non pas sur celle du Maire.

Hormis les rectifications ci-dessus mentionnées, le procès-verbal de la séance ordinaire du 9.2.2021 est approuvé par 11 voix pour, aucune voix contre et 1 abstention (12).

(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

2.1 Lignum

M. FISCHLER rapporte avoir reçu un courrier de la communauté référencée en titre ; courrier quelque peu particulier, puisqu'il est adressé au président du Conseil municipal, alors que les salutations qu'il comporte sont adressées aux Maires et adjoints. En substance, ce courrier vise à promouvoir et à encourager la réalisation de constructions en bois.

2.2 Bureau de médiation administrative (BMA)

M. FISCHLER commente brièvement, à l'appui du fascicule qu'il a remis aux conseillers présents, le rapport d'activité du bureau en question, dont le but est de traiter de façon extrajudiciaire les différends entre l'administration et ses administrés. À noter que le BMA peut également intervenir dans les éventuels litiges au sein des administrations communales.

2.3 <u>Léman-Bleu – Reportage sur le Vallon de la Laire</u>

M. FISCHLER invite les personnes présentes à visionner le reportage « Genève grandeur nature », sur le vallon de la Laire, qu'il estime très intéressant, car l'avis de



plusieurs personnes non satisfaites par l'état général d'entretien des bords de cette rivière y est récolté. Il rappelle l'importance écologique majeure de cette rivière pour la faune et la flore genevoises.

3. Communications de l'Exécutif

3.1 Sablière du Cannelet SA

M. JEMMELY revient sur ce sujet pour préciser que la procédure auprès du TF suit toujours son cours ; l'OFDT attendait la détermination du gouvernement genevois pour l'échéance du 5 mars 2021 ; un ultime délai a été accordé au 27 avril 2021. Pour l'heure et selon le conseil des avocats de la commune dans ce dossier, il convient de laisser le TF agir à son rythme.

3.2 <u>Travaux communaux en cours</u>

- M. GARDI commente brièvement les divers travaux qui sont en cours sur le territoire communal :
 - Au cimetière communal, des travaux de réfection et d'entretien ont lieu. Il remercie à cet effet le secrétariat et les employés de la commune pour le travail accompli jusqu'ici.
 - À la route de Creux-du-Loup, vers le reposoir, une lettre a été adressée au propriétaire de la parcelle où s'amoncèle un amas hétéroclite de détritus.
 - À la déchetterie du haut de Sézegnin, les travaux débuteront d'ici mai ou juin, à la suite de leur adjudication.
 - À la route de Grenand, des travaux de resurfaçage de la voirie sont en attente d'une éventuelle intervention des SIG, service des eaux, afin de ne pas avoir à réouvrir une tranchée dans un futur proche; ailleurs sur cette même route, un accord équitable a été trouvé entre les riverains et la commune pour la réfection de l'enrobé aux endroits qui le nécessitent.
 - Au chemin des Lizardes, la portion du tracé en pente qui avait été refaite en matière graveleuse et, quand bien même additionnée d'un liant, n'a pas résisté à une usure prématurée; l'entreprise ayant réalisé ces travaux publics étudiera mieux la topographie des lieux, afin de proposer une solution pérenne.

3.3 ACG - politique culturelle

M. GOY rapporte que Mme Chantal DUBELLY-HATINGUAIS, adjointe au maire de Chancy, a été désignée pour représenter l'ensemble des communes de la Champagne au sein de l'ACG, pour les questions relatives à la culture.



Pour rappel, l'IN 167, vise à harmoniser la politique culturelle du canton, en concertation avec les communes, ce qui ne manquera pas de créer un supplément de travail administratif à cet endroit.

4. Propositions de l'Exécutif

4.1 <u>D 01-2021 P : proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de Fr. 160'000.- pour l'acquisition des parcelles n° 2389 et 2395 sises à Athenaz</u>

Le président du Conseil donne lecture du dispositif de la délibération, dont l'entrée en matière sera acceptée à l'unanimité des votants (12).

M. JEMMELY situe les deux parcelles concernées, à l'appui d'un plan qu'il remet aux élus ; pour mémoire, il précise que ces deux parcelles avaient déjà été repérées lors des travaux de la commission Portier, afin d'agrémenter la place du village concerné. Diverses variantes d'aménagement y sont possibles, dont notamment des places de parking.

Mme DÖRFLIGER relève que le prix de Fr. 800.- au m2 parait plutôt élevé par rapport à leur affectation.

- M. JEMMELY indique que selon l'indice actuel des prix, les biens-fonds de ce type, situés en zone « 4B protégée » se négocient entre Fr. 800.- et 1'100.- le m2, tandis que le vendeur, soit l'hoirie de feu M. Jean LAUPER, a accepté de vendre au montant le plus bas.
- **M. GARDI** appuie les propos de son collègue en précisant qu'il y a une quinzaine d'années, les terrains Portier eux-mêmes avaient été acquis au prix de Fr. 650.- le m2.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 23 mars 2020.

Par 11 voix POUR, aucune voix CONTRE et une abstention (12),

DÉCIDE

- D'autoriser le maire à acquérir les parcelles n° 2389 et 2395 de la commune d'Avusy, sises à Athenaz, de respectivement 150 m2 et 38 m2, propriétés de l'hoirie de feu Monsieur Jean LAUPER, pour un montant de Fr. 150'400.-, selon le projet d'acte notarié établi par Me Vincent BERNASCONI.
- 2. D'ouvrir au maire un crédit de Fr. 160'000.- en vue de cette acquisition. Ce crédit se compose de :



- a) un montant de Fr. 150'400.- pour l'acquisition des parcelles n° 2389 et 2395,
- b) un montant de Fr. 7'500.- pour les frais d'acte et autres droits, selon le devis estimé par Me Vincent BERNASCONI,
- c) un montant de Fr. 2'100.- en prévision d'un éventuel dépassement du devis estimé par Me Vincent BERNASCONI.
- 3. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 directement à l'actif du bilan de la commune d'Avusy, dans le patrimoine financier.
- 4. De charger le maire de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

4.2 Pr 01-2021 P : proposition du Maire relative au principe de la création d'une crèche à Athenaz sur la parcelle n° 3726

Le président du Conseil donne lecture du dispositif de la proposition, dont l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des votants (12).

- **M. JEMMELY** situe la parcelle concernée et indique qu'il s'agit là d'une démarche consultative, afin de vérifier si le nouveau Conseil suit la volonté de créer une structure de ce type, en raison des difficultés rencontrées à l'endroit du projet de crèche intercommunale d'Avully.
- M. BOSSON demande si d'autres terrains communaux seraient susceptibles de recevoir ce type d'aménagement, tandis que Mme MERMOUD souhaite savoir si une enquête de nécessité a été réalisée.
- **M. JEMMELY** indique que l'avantage de cette parcelle, située en zone 4B, est de pouvoir y entreposer des pavillons provisoires ; la majorité des autres biens disponibles étant en zone agricole. Pour répondre à la seconde interrogation, il confirme qu'un sondage laissait apparaître un intérêt de 5 communes sur l'ensemble de la Champagne.
- **M. BUBLOZ** rappelle que lors de l'adjudication du projet sur les terrains Portier, la plantation d'un verger y était prévue.

D'autres demandes sont formulées quant au prix de réalisation d'une place par enfant, aux dispositions d'attribution des places par commune, à la justification d'utilisation de la parcelle concernée.

- **M. JEMMELY** y répond avec précision, tout en rappelant le caractère purement consultatif de la proposition.
- **M. FISCHLER** propose un amendement à la proposition, visant à supprimer la mention d'exclusivité de la parcelle 3726.

L'amendement est accepté par 10 voix pour, 1 contre et 1 abstention (12).

Il est dès lors procédé au vote de la proposition elle-même, amendée.



Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 23 mars 2021.

À l'UNANIMITÉ des votants (12)

DÉCLARE

1. Être favorable au principe de la création d'une crèche à Athenaz.

5. Propositions de motions et de résolutions

5.1 M 01-2021 P: proposition des Conseillères municipales Françoise Cerutti,

Adélaïde Cruchon, Candice Eissler Gros, Sophie Dörfliger, Isabelle Mermoud et

Ursula Zielazek, membres de la commission sociale, relative à la création d'un

club d'aînés sur la commune

Le président donne lecture du projet de motion, dont l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des votants (12).

Mme CERUTTI, présidente de la commission sociale, donne de plus amples explications quant à la motion déposée, tout en précisant qu'il s'agit là d'une prise de direction, afin de connaître la position des administrés de la commune.

À la demande de l'Exécutif, des précisions lui seront transmises quant à la forme et au support que doivent prendre les renseignements sollicités.

Sur proposition des Conseillères municipales précitées, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 23 mars 2021,

À l'UNANIMITÉ des votants (12)

INVITE

Le Maire à :

1. Prendre tous les renseignements utiles pour permettre aux membres de la commission d'aller de l'avant dans la réalisation de ce projet.



M 02-2021 P: proposition des Conseillères municipales Françoise Cerutti, Adélaïde Cruchon, Candice Eissler Gros, Sophie Dörfliger, Isabelle Mermoud et Ursula Zielazek, membres de la commission sociale, concernant le remplacement, par un bon d'achat, du dictionnaire de fin d'études offert aux élèves de 8P de l'école d'Athenaz

Le président donne lecture du projet de motion, dont l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des votants (12).

Mme CERUTTI, présidente de la commission sociale, donne de plus amples explications quant au but que vise la motion déposée.

Plusieurs élus interviennent individuellement pour marquer leur intérêt ou leur désapprobation sur le bien-fondé d'offrir le traditionnel dictionnaire aux élèves de 8P.

Sur proposition des Conseillères municipales précitées, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 23 mars 2021,

Par 8 voix POUR, aucune voix CONTRE et 4 abstentions (12)

INVITE

Le Maire à :

- 1. Consulter sous forme d'un sondage les parents et les élèves concernés.
- 2. Se renseigner sur le bien-fondé d'offrir un dictionnaire aux élèves de 8P.
- 5.3 M 03-2021 P: proposition des Conseillères municipales Françoise Cerutti,
 Adélaïde Cruchon, Candice Eissler Gros, Sophie Dörfliger, Isabelle Mermoud et
 Ursula Zielazek, membres de la commission sociale, relative à la rédaction d'un
 livre de recettes personnelles collectées auprès des habitants de la commune
 dans l'idée d'une publication future

Le président donne lecture du projet de motion, dont l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des votants (12).

Mme CERUTTI, présidente de la commission sociale, donne de plus amples explications quant à la motion déposée.



Plusieurs élus partagent leur sentiment quant à l'intérêt que suscite le projet de réaliser un livre par et pour les habitants.

Sur proposition des Conseillères municipales précitées, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 23 mars 2021,

À l'UNANIMITÉ des votants (12)

INVITE

Le Maire à :

1. Faire appel à la population sous forme d'un tout-ménage dans le but de déterminer l'intérêt suscité par le sujet, afin que les membres de la commission puissent aller de l'avant ou non.

6. Communications des commissions

6.1 <u>Commission environnement</u>

Mme ZIELAZEK rapporte avoir discuté de la situation du verger communal, où il semble dommage que les fruits soient laissés sur les arbres après maturation. Elle demande si une autorisation municipale est requise pour en cueillir librement les fruits.

M. JEMMELY lui confirme que ce n'est pas le cas, les fruits sont à disposition de tous les administrés, tandis que M. GANGLOFF insérera un rappel à ce sujet lors de la publication du prochain bulletin communal.

6.2 Commission économie et agriculture

M. FISCHLER indique que le projet « Avusy pratique » avance, différentes pistes pour des motions sont à l'étude. Une dernière réunion de travail à ce sujet est prévue le 15 avril 2021.

6.3 Commission terrains Portier

- **M. HUTIN** rapporte qu'une séance a eu lieu pour discuter plus en détail de la problématique des places de parking qui feront défaut, par rapport au projet initial, tandis qu'un rapport de l'Exécutif est attendu.
- M. JEMMELY intervient pour donner lecture du rapport en question. En substance, il indique que l'augmentation de 10 places, visant à se rapprocher du nombre



initialement escompté, implique des difficultés techniques et financières importantes. La qualité écologique et économique du projet initial risque d'en être compromise. Par ailleurs, s'agissant d'un projet ayant remporté un concours, certains principes directeurs doivent être respectés scrupuleusement, notamment les espaces de végétation prévus pour de grands arbres. En conclusion, le rapport préconise de ne pas réaliser les 10 places supplémentaires.

Une discussion générale s'engage, où divers élus rappellent les critères du concours, notamment la disponibilité de 80 places de parking. En l'état, ils contestent la conclusion du rapport de l'Exécutif et maintiennent leur position concernant leur refus d'une diminution du nombre de places initialement prévues lors du concours.

Cette situation compliquée ne manquera pas d'être rapportée à l'auteur du projet, pour une implication plus fine, à l'appui et dans le respect du cahier des charges, tandis que, parallèlement, l'Exécutif s'attèlera à la réalisation d'un plan financier en bonne et due forme, afin de déterminer les incidences financières que le projet implique à ce stade. Il ne manquera pas de revenir vers la commission à ce sujet.

7. Communication des dates des prochaines séances de commissions

Commission travaux : 29 mars 2021 à 18h30
 Commission environnement : 5 mai 2021 à 20h00
 Commission économie et agriculture : 19 avril 2019 à 18h30
 Commission sociale : 15 avril 2021 à 18h30

Commission finances : à convenir
 Commission ad hoc plan directeur : à fixer
 Commission ad hoc terrains Portier : à fixer
 Commission ad hoc Sablière du Cannelet SA : en suspens

8. Questions et divers

- 8.1 M. GARDI rapporte avoir assisté la semaine dernière à une séance avec l'OCT et les TPG, au sujet des lignes de transport desservant la commune. Etant donné la complexité des horaires, un système de transport à la demande sera mis en place par l'exploitant dès décembre 2021.
- 8.2 Mme DÖRFLIGER s'interroge sur l'avancement du projet « zone 30 km/h ».

M. MENETREY indique être lui-même dans l'attente du retour des questions posées à l'Exécutif.



M. JEMMELY confirme avoir reçu un retour des questions adressées à la population ; un projet final sera bientôt déposé sous forme d'autorisation auprès des services compétents de l'État, d'ici septembre 2021.

- **8.3** Mme CERUTTI indique que la fête de la musique, pour autant que les conditions sanitaires le permettent, est programmée pour le 18 juin 2021
- **8.4** Mme ZIELAZEK demande quand s'achèveront les travaux de mise en service du tram sur la route de Chancy.
 - M. JEMMELY indique que, vraisemblablement, le planning indiquant une fin des travaux en juillet risque de subir quelque retard.
- **8.5** M. BOSSON s'interroge sur l'efficacité de l'éclairage à l'école d'Athenaz, où la lumière fonctionne parfois sans interruption.
 - M. JEMMELY indique que les détecteurs à cet endroit ont subi un grave dysfonctionnement ; ils sont en cours de remplacement.
- 8.6 M. JEMMELY estime qu'il faudra prévoir l'annulation de toutes les fêtes communales programmées d'ici à la fin du mois de mai, tandis que la fête des promotions se déroulera probablement en l'absence des parents ; seule la fête nationale reste pour l'heure un événement ouvert. Pour le surplus, il invite les personnes présentes à aller observer, en fin de séance, une composition en pisé réalisée avec des échantillons de terre prélevée sur les terrains Portier à Athenaz.
- **M. FISCHLER** rappelle que la prochaine séance du Conseil est prévue non pas un mardi à 20 h 00, mais le lundi 10 mai 2021, à 18 h 30 ; la séance sera suivie du traditionnel repas, si les conditions sanitaires le permettent.

L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole, Le président du Conseil clôt la séance à 22 h 30.

Un conseiller Le secrétaire Le président du Conseil